

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 mai 2022

Date de la convocation : 3 mai 2022

Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Pierre-Marie CHARLEMAGNE, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Hilda DERMIDJIAN, Mme Annie DUTRON, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Jean-Claude LUCIANO, M. Philippe MARION, M. Guy MARTINET, M. Alain ORENGIA ; M. Daniel PARAIRE, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Jean-Paul PHILY, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, M. Thierry SALLANDRE, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Béatrice TRANCHAND, Mme Evelyne ZIBOURA.

Ont donné pouvoir : M. Jacques BOYER à Mme Brigitte PHAM-CUC, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Martine FAÏTA à Mme Dalila BRAHMI, Mme Anny GELAS à Mme Michèle CEDRIN, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, Mme Virginie OSTOJIC à M. Frédéric BELMONTE, Mme Sophie PORNET à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET.

Absents suppléés : M. Christophe CHARLES représenté par sa suppléante Mme Annie BEC, M. Denis PEILLOT représenté par sa suppléante Mme Réfija BABACIC, M. Isidore POLO représenté par sa suppléante Mme Marcelle DELPHIS.

Secrétaire de séance : M. Martin DAUBREE

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE :** Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat – Information au Conseil Communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés publics

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil Communautaire a délégué une partie de ses attributions au Président pour la durée de la mandature.

Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rend compte des attributions exercées par délégation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°20-71 du Conseil Communautaire du 10 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président,

VU la délibération n° 20-181 du Conseil Communautaire du 13 octobre 2020 portant actualisation de la délégation de pouvoirs au Président,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

PREND ACTE des décisions suivantes :

N°22-14 : Modification de la régie de recettes pour les entrées à la piscine de Loire su Rhône

N°22-18 : Bail précaire de courte durée avec la Société IHMTEK.

N°22-20 : Eyzin Pinet – Secteur du Rousset – travaux extension du réseau d'électricité basse tension pour raccorder un poste de refoulement des eaux usées.

N°22-23 : Convention d'occupation d'un bureau à la Maison des Services Publics à Condrieu – MSA « MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE ».

N°22-24 : Garantie d'emprunt de 1 618 500 € - ADVIVO – Construction neuve de logements sociaux « Rue de l'Eglise » à Seyssuel.

N°22-30 : Convention d'occupation précaire du bureau incubateur n°1 de la pépinière sis 23bis rue Denfert Rochereau à Vienne avec la société HANDYSCHOOL.

N°22-31 : Délégation d'exercice du droit de préemption à la commune de Vienne sur un bien situé 36 rue Marchande à Vienne (38200).

N°22-32 : Délégation d'exercice du droit de préemption à la commune de Vienne sur un bien situé 62 rue de Bourgogne à Vienne (38200).

N°22-33 : CHUZELLES – route des Folatières – travaux extension du réseau public des eaux usées : refacturation des frais de branchement à European Homes

N°22-34 : Souscription d'un prêt à taux fixe de 5 070 000 € auprès du Crédit Mutuel – Budget assainissement.

N°22-36 : Convention avec VINCI AUTOROUTES DU SUD DE LA FRANCE - régularisation servitude pour occupation du Domaine Public Autoroutier Concédé pour ouvrage eau potable et canalisation d'eaux usées au droit du passage supérieur (n° 309) - route du Grisard à St Cyr sur le Rhône.

PREND ACTE des décisions suivantes prises dans le cadre de la passation de marchés publics :

M22-013 : marché conclu avec l'entreprise INTERSTICE pour la mission d'étude pour la modification n°2 du PLU de la commune de Pont-Evêque avec un volet étude « loi Barnier » pour un montant de 20 260 € H.T.

M22-014 : marché conclu avec l'entreprise Trajectoires et Reflex SAS pour la mission d'accompagnement à l'élaboration de la convention territoriale globale (CTG)- Définition du nouveau schéma petite enfance pour un montant de 33 195 € H.T.

M20-016 : accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise FREDO pour le dispositif de vélos en libre-service avec un système léger et souple d'implantation des stations pour un montant maximum de 213 000 € H.T. sur la durée maximum du marché (1 an renouvelable 1 fois 1 an).

M20-017 : marché conclu avec l'entreprise BRL INGENIERIE pour la mission d'AMO: audit global des installations de production d'eau potable de la régie viennoise et élaboration d'un programme d'amélioration pour un montant de 53 000 € H.T.

M20-018 : accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise SOLEM pour l'achat de terminaux de téléalarme pour montant minimum de 300 appareils et un montant maximum de 1 200 appareils sur la durée initiale de l'accord cadre, puis un montant minimum de 100 appareils et un montant maximum de 400 appareils pour la période d'un an de reconduction éventuelle.

M20-019 : marché conclu avec l'entreprise RPGP FACADES pour les travaux de modernisation du stade nautique Françoise Clavery-Bouysson à SAINT ROMAIN EN GAL Lot 6 : Parement de façades pour un montant de 978 925,34 € H.T.

M20-020 : accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise URBANEO pour la fourniture, pose et maintenance d'abri pour le réseau de transport de Vienne Condrieu Agglomération pour un montant de 120 000 € H.T. sur la durée maximum du marché (2 ans renouvelable 2 fois 1 an).

M22-021 : marché conclu avec l'entreprise HYDROGEOTECHNIQUE pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la sécurisation d'un talus montée des Jaquetières - commune de Sainte Colombe pour un montant de 18 700 € H.T.

M22-022 : marché conclu avec l'entreprise BTP CONSULTANTS pour la mission de contrôle technique pour l'aménagement de l'extension de la halte fluviale pour un montant de 9 120 € H.T.

M22-023 : marché conclu avec l'entreprise MERCURI URVAL pour l'accompagnement portant sur la réorganisation du service INFORMATION - JEUNESSE pour un montant de 33 334 € H.T.

M22-024 : marché conclu avec l'entreprise SIGMA RISK pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement des marchés d'assurance de Vienne Condrieu Agglomération pour un montant de 6 800 € H.T.

M22-025 : marché conclu avec l'entreprise MDP CONSULTING pour la mission d'étude pour le dépôt d'une demande d'examen au cas par cas dans le cadre de la modification du PLU de TUPIN ET SEMONS pour un montant de 15 420 € H.T.

M22-026 : marché conclu avec l'entreprise AUA pour la modification du PLU de la commune de TUPIN ET SEMONS pour un montant de 4 900 € H.T.

M22-027 : marché conclu avec l'entreprise ECOFINANCE COLLECTIVITES pour l'Abonnement C-Magic pour un montant de 36 800 € H.T.

M22-029 : marché conclu avec l'entreprise AUGURE ENGINEERING SAS pour l'hébergement et la maintenance du site internet du Conseil de Développement + Mise à disposition d'une solution de lettre d'information pour un montant maximum de 10 000 € H.T. pour la durée de l'accord cadre.

M22-030 : marché conclu avec l'entreprise NALDEO pour la mission d'étude et d'accompagnement relative à l'optimisation et à la valorisation énergétique sur la station de traitement des eaux usées de VIENNE Sud pour un montant de 68 650 € H.T.

M20-129 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise DEKRA pour le marché de contrôles périodiques réglementaires pour un montant inchangé (prix nouveau) au BPU.

M21-036 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise PROLIANS pour la fourniture et livraison de vêtements de travail, chaussures et EPI, lot 5 : EPI GANTS pour un montant inchangé (prix nouveau) au BPU.

M20-148 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise INTERSTICE pour la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Trèves pour un montant de 1 800 € H.T.

M21-056AVE2 : Avenant conclu avec l'entreprise SIAUX pour les travaux de modernisation du stade nautique F. Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal : Lot 12 : carrelage pour un montant de 12 300 € H.T.

M21-049 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise MANREY pour les travaux de modernisation du stade nautique F. Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal : Lot 05 : couverture étanchéité pour un montant de 40 494,11 € H.T.

M20-084 AVE2 : Avenant de passage au forfait définitif conclu avec l'entreprise BINAUME SAS pour la Mission de Maitrise d'œuvre relative à l'aménagement du carrefour route « chez Monsieur » pour un montant de 335,23 € H.T.

M21-063 AVE1 : Avenant conclu avec l'entreprise EUROTECHNOLOGIE pour les travaux de modernisation du stade nautique F. Clavery-Bouysson à Saint Romain en Gal : Lot 19 : traitement d'eau pour un montant de 24 686,65 € H.T.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Délibération publiée le 13/05/2022

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
Claude BOUR



Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Thierry KOVACS